

Décision n° 2022/10
relative à l'autorisation d'ouverture d'un cycle préparatoire
par l'EPF

Établissement / École

Nom :	EPF
Sigle :	EPF
Type :	Privé, EESPIG
Académie :	Versailles
Site(s) de l'école :	Cachan, Montpellier, Troyes

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Décisions n°2021/12-02, n°2019/01-10

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie CP/NS (Ouverture d'un cycle préparatoire sur un nouveau site) :
Cycle préparatoire intégré de l'EPF, sur le site de Saint-Nazaire

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
- Vu la demande présentée par l'EPF ;
- Vu le rapport établi par Marie-Madeleine LE MARC (membre de la CTI et rapporteure principale), Daniel CORDARY (expert auprès de la CTI et co-rapporteur), présenté en assemblée plénière de la CTI le 16 novembre 2022 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Décision favorable de la Commission à l'ouverture du :	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Cycle préparatoire intégré de l'EPF, sur le site de Saint-Nazaire	Cycle préparatoire	2023	2024-2025	favorable

Cette décision s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Dans la perspective du déploiement de la formation d'ingénieur sur le site de Saint-Nazaire :

- Développer l'insertion de l'école dans la politique universitaire du site Nantes - Saint-Nazaire en définissant et en formalisant par des conventions la nature des collaborations avec les futurs partenaires du site afin de permettre, au-delà de la mise à disposition de moyens, une articulation et une synergie tant en formation qu'en recherche avec ces partenaires.

Décision délibérée en séance plénière à Paris, le 16 novembre 2022

En présence les membres de la CTI : Mesdames et Messieurs Jean-Louis ALLARD, Isabelle AVENAS-PAYAN, Pascal BIDAN, Pascal BODET, Patrick BOUVIER , Élisabeth CRÉPON, Michèle CYNA, Françoise DELPECH, Hervé DEVRED, Didier ERASME, Marie-Annick GALLAND, Xavier KLÉBER, Marie-Véronique LE LANN, Marie-Madeleine LE MARC, Fabrice LOSSON, Farida MAZARI, Benoît NORTIER, Patrick OBERTELLI, Delphine PAOLUCCI-JEANJEAN, Claire PEYRATOUT, Rodolphe REVERCHON, Gilles SAINTEMARIE, Patricia SOURLIER, Philippe STOLTZ, Pascal TRIBOULOT et Sonia WANNER.

Décision approuvée en séance plénière à Paris, le 13 décembre 2022

Le rapporteur principal



Le greffe de la CTI



La présidente
Elisabeth CRÉPON